

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 AVRIL 2026**  
**20 H 30**

L'an deux mille vingt six, le 21 avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026.**

**Présents : Présents :** CLAMADIEU Yves, Maire, MONTEIX Guy, DELZOR Lucette, DUCHAINE David, adjoints, ALLENDE Gary, BASCOULERGUE Roselyne, BICHARD Sandrine, CHASSAGNE Blandine, LYAUDET Magali, SOUCHAL Isabelle, TIXIER Bruno.

**Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette**

**Ordre du jour**

- Vote des taux de fiscalité directe locale
- Vote du budget primitif 2026 service Lotissement La Courtine
- Vote du budget primitif 2026 service Assainissement
- Vote du budget primitif 2026 Budget Principal
- Commission Communale des Impôts Directs
- Locations précaires des parcelles agricoles communales
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Location appartements Gare de Laqueuille suite à l'incendie

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Monsieur le Maire demande si des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars ont été relevées.**

**Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis à la signature.**

## VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026, à l'identique de 2025, de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.55 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.21 %
- taux de taxe d'habitation : 12.23 %

et d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

## BUDGET PRIMITIF 2026 - SERVICE LOTISSEMENT LA COURTINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que présenté et conformément aux tableaux ci-dessous.
- Vote le budget par nature :
  - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes :

### Pour la section d'investissement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	31 000,00			31 000,00
Recettes	1 600,00		29 400,00	31 000,00

### Pour la section de fonctionnement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	31 000,00			31 000,00

Recettes	31 000,00			31 000,00
----------	-----------	--	--	-----------

<b>Total du budget dépenses</b>				<b>62 000,00</b>
---------------------------------	--	--	--	------------------

<b>Total du budget recettes</b>				<b>62 000,00</b>
---------------------------------	--	--	--	------------------

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 10 Abstention : 01
---

## **BUDGET PRIMITIF 2026 - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que présenté et conformément aux tableaux ci-dessous.
  - Vote le budget par nature :
    - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
    - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes :

### **Pour la section d'investissement**

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	40 854,96	5 360,00	24 470,12	70 685,08
Recettes	48 520,08	22 165,00		70 685,08

### **Pour la section de fonctionnement**

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	67 633,34			67 633,34
Recettes	67 633,34			67 633,34

<b>Total du budget dépenses</b>				<b>138 318,42</b>
---------------------------------	--	--	--	-------------------

<b>Total du budget recettes</b>				<b>138 318,42</b>
---------------------------------	--	--	--	-------------------

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

## **BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que présenté et conformément aux tableaux ci-dessous.
- Vote le budget par nature :
  - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes :

**Pour la section d'investissement**

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	712 070,39	233 089,34	373 312,47	1 318 472,20
Recettes	902 406,44	416 065,76		1 318 472,20

**Pour la section de fonctionnement**

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	1 087 122,72			1 087 122,72
Recettes	633 376,23		453 746,49	1 087 122,72

<b>Total du budget dépenses</b>	<b>2 405 594,92</b>
---------------------------------	---------------------

<b>Total du budget recettes</b>	<b>2 405 594,92</b>
---------------------------------	---------------------

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 10
Abstention : 01

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Directeur des services fiscaux, demandant de lui adresser une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. Seulement 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par le service des Impôts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

**TITULAIRES :**

Mme BREUIL Joëlle – 206 Rue du puit de Puy Lavèze - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. ONDET Eric – 9 Rue de La Montagne - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. BATTUT Daniel – 59 Chemin des sagnes de Bajouve - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. VEDRINE René – 376 Rue Feix - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Mme MONTEIX Ghislaine – 1037 Route de La Loubière - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Mme GENDRAUD Marie-Noëlle – 94 Chemin des sagnes de Bajouve - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. NOLY Marc – 1363 Route de Puy Lavèze - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. MILLIROUX Bernard - 1492 Route des Granges de Gories - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Mme TIXIER Isabelle – 557 Route des Neiges - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

**Propriétaire de bois**

M. GUITTARD Gilles – 111 Rue des merisiers de la Vezolle - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

**Domicilié en dehors de la Commune**

M. GASTEAU Marc - Barreix - 63820 BRIFFONS

M. BOUSCAUD Alain - Le Petit Barreix - 63820 BRIFFONS

**SUPPLEANTS :**

M. OUVRARD Jean-Marc – 61 Rue des sources de Puy Lavèze - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. LYAUDET Hervé -159 Rue de l'Ecole - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. VEDRINE Frédéric – 534 Route de Pierrefitte - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. VEDRINE Yann – 55 Route de La Loubière - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. BASCOULERGUE Vincent – 276 Route de Pierrefitte - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Mme SOUCHAL Séverine - 64 Rue des sources de Puy Lavèze - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Mme ALLENDE Marjolaine – 194 Rue de Feix - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. BALLET Mickaël – 246 Rue du puit de Puy Lavèze - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Mme CHASSAGNE Blandine – 25 Rue de la Banne - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

M. TARDIF Bernard – 203 Rue de l'Eglise - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

**Domicilié en dehors de la Commune**

M. AMBLARD Aurélien - Chabanne Basse – 63820 LAQUEUILLE

M. MANRY Florent - La Cluze - 63950 SAINT-SAUVES D'Auvergne

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

## LOCATION DES PARCELLES COMMUNALES - CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes formulées par certains agriculteurs pour une utilisation temporaire (pastorale) des terrains appartenant à la Commune.

Il indique que les agriculteurs intéressés ont fait parvenir leurs offres en mairie.

Il précise :

- Qu'il y a lieu de signer des conventions d'occupation précaire du 1er mai 2026 au 31 octobre 2026 avec les agriculteurs ayant présenté la meilleure offre, à savoir :

<b>FARGEIX David :</b>	<b>XW 123 :</b>	<b>50,00 €</b>
<b>GAEC DES SAGNES :</b>	<b>ZT 36 :</b>	<b>230,00 €</b>
<b>EARL DES COULEYRES :</b>	<b>XL 24 :</b>	<b>50,00 €</b>
<b>GAEC DE BAJOUVE :</b>	<b>XR 7 :</b>	<b>20,00 €</b>
<b>EI LYAUDET Magali :</b>	<b>XV 12 :</b>	<b>150,00 €</b>
<b>BRUT Pascal :</b>	<b>XA 34 et 35 :</b>	<b>100,00€</b>
<b>GAEC DE LA FERME DES ROUCHAS :</b>	<b>XL 9 :</b>	<b>30,00 €</b>
	<b>XL 17 :</b>	<b>280,00€</b>
<b>Total GAEC DE LA FERME DES ROUCHAS :</b>		<b>310,00€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation précaire avec les agriculteurs désignés ci-dessus, selon les conditions énoncées.

*Madame Magali LYAUDET et Monsieur Gary ALLENDE n'ont pas pris part au vote.*

Présents : 11 Votants : 09 Pour : 09
--

## LOCATION APPARTEMENTS GARE DE LAQUEUILLE SUITE A L'INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un incendie a eu lieu le 9 avril 2026 sur le bâtiment de la crèche à la Gare de Laqueuille.

Les deux logements loués par Monsieur Cyrille COSTA et Monsieur Andréa TAPPPIA ont été touchés et ne sont plus habitables à ce jour.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de rembourser les loyers du mois d'avril à partir de la date de l'incendie et de ne pas facturer les locations tant que la remise en état n'a pas eu lieu. Si les travaux devaient durer longtemps, il suggère de résilier les baux et de rembourser les cautions afin que les occupants puissent se reloger.

Après discussion, le conseil municipal :

- ACCEPTE de rembourser les loyers des appartements de M. COSTA et M. TAPPIA du 9 au 30 avril 2026.
- ACCEPTE de ne pas facturer de loyers le temps que ces logements sont inhabitables.
- AUTORISE le Maire à rompre les baux et rembourser les cautions si les travaux durent dans le temps.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe les élus que Madame Véronique ARTIGE à réaliser les démarches auprès de la Mairie pour sa demande de retraite qui devrait être effective au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Les travaux de la salle des fêtes étant terminés, la question de l'avenir des algecos se pose. Il est proposé de les céder à l'association Patt'agiles.

Un point doit être fait avec Madame Véronique MERCIER et Monsieur Cyrille COSTA concernant la vente du BON GAULOIS. Monsieur le Maire explique au conseil municipal que celle-ci ne va peut-être pas aboutir. Une rencontre aura lieu rapidement pour avancer sur le dossier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un logement communal dans le bourg va se libérer mi-mai. Quelques travaux seront à prévoir avant la nouvelle mise en location.

La communauté de communes souhaite mettre à disposition des usagers des abris pour les vélos à proximité de la place de la gare. Le modèle des box est consulté pendant la réunion. Ces abris permettront aux usagers des transports TER de disposer d'un local pour sécuriser leurs vélos le temps de leurs déplacements.

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h devant le monument aux morts. Celle-ci sera suivie d'un pot de l'amitié.